



# Ressources chrétiennes

LA VIE CHRÉTIENNE – LEÇON 24

## LE NEUVIÈME COMMANDEMENT

### Honorer la réputation du voisin

**Écriture sainte** : Jacques 3:1-13.

#### La réputation de notre prochain

« La réputation est préférable à de grandes richesses, et la grâce vaut mieux que l'argent et que l'or. » (Proverbes 22:1). Ces mots de l'auteur du livre des Proverbes montrent la valeur d'une bonne réputation. Dans la loi, Dieu insiste pour que nous veillions à la réputation des autres. Comme il défend jalousement l'honneur de son propre nom, de même il nous ordonne de défendre le nom de notre prochain. Or, aucun mal social n'est aussi répandu actuellement que la transgression du neuvième commandement.

La loi annoncée ici est très explicite. Nous notons immédiatement qu'elle a une couleur juridique. Elle parle de porter « faux témoignage » devant les magistrats. C'est la plus évidente et la plus désastreuse violation de cette loi. C'est pourquoi elle est mentionnée expressément. Pour comprendre ce que Dieu nous demande, nous devons nous rappeler des principes importants :

1. Cette loi est fondée sur le caractère de Dieu en tant que Dieu de vérité. Comme tel, il est l'ennemi du diable qui est le prince des ténèbres et le père du mensonge.
2. Nous devons nous rappeler le contraste absolu entre la vérité et l'erreur. Elles n'ont absolument rien en commun. Il n'existe pas de demi-vérités.
3. En outre, la Bible insiste sur l'importance d'une bonne réputation puisque c'est par elle que nous sommes connus et évalués par autrui.
4. Finalement, la vérité doit être maintenue à tout prix si les relations sociales doivent fleurir entre les hommes et les nations.

#### Des devoirs fondamentaux

Nous avons reçu l'ordre de dire la vérité en tout temps. Jamais cela n'est plus nécessaire que dans les cours de justice, puisque la loi civile représente la justice de Dieu. Là où la vérité est négligée ou bafouée, la société humaine ne peut s'épanouir. Nous devons promouvoir et protéger le bon nom de notre prochain dans nos contacts sociaux. Ainsi, nous ne devons pas participer à la calomnie et à la médisance qui ont été appelées « les œuvres du diable ». Et ceux qui succombent à ce péché trahissent leur parenté avec lui. Nous aurons à reprendre tous ceux qui s'engagent dans cette mauvaise pratique devant nous.

Associée très étroitement à ce péché est la médisance, qui prétend rapporter des faits, des propos ou des gestes, sans investigation sérieuse quant à leur réalité. Souvent, des allusions subtiles au

caractère de la personne incriminée — caractère qui peut être d'ailleurs mal compris — ruineront sa réputation. Certaines personnes semblent se faire une vocation de juger les motifs cachés des autres. Proverbes 6:16-17 condamne le discours vain en des termes parfaitement clairs en disant que l'Éternel a de la haine pour la langue trompeuse. Parce que nous sommes enfants de Dieu, nous avons à dire la vérité toujours et partout.

### **Des problèmes fondamentaux**

Une insistance aussi stricte sur la vérité mettra certaines personnes mal à l'aise. Ainsi, des questions ne sont soulevées, tendant à faire jaillir la lumière, que de temps à autre. Nous n'avons pas à dire la non-vérité par amour de la petitesse. Lorsque des gens se rencontrent, lorsqu'ils se saluent avec effusion sans qu'il y ait pourtant authenticité dans leurs sentiments. Nous ne pouvons pas nier qu'une certaine dose de charme ou de bonnes manières est nécessaire dans la société humaine.

Nous devons nous garder de ceux qui se vantent « d'être francs ». D'habitude, ils sont peu aimables, et surtout cruels. Mais malgré la nécessité d'une authentique courtoisie, nous devons nous garder de toute hypocrisie.

Que penser au sujet des mensonges innocents? Ceux-ci aussi tombent sous le même jugement. Les petits mensonges ne sont pas aussi innocents qu'ils le paraissent! Ils déshonorent Dieu, nous dépouillent de notre caractère et menacent notre amour de la vérité. Tôt ou tard, ils sont découverts par d'autres, gâchent des relations et ruinent des amitiés.

N'y a-t-il pas des mensonges nécessaires? Certains ont prétendu que le mensonge est permis pour éviter de plus grands maux. On avance les exemples d'Abraham (Genèse 20:12; 27:7), d'Isaac (Genèse 26:7), des sages-femmes en Égypte (Exode 1:19-20), de Rahab (Josué 2:4-6), mais nous connaissons par la Bible combien désastreux furent les mensonges d'Abraham et d'Isaac. Dieu a béni les sages-femmes d'Égypte et Rahab, non parce qu'elles avaient menti, mais malgré leur mensonge.

En tout temps, nous devons dire et défendre la vérité. En face des fausses propagandes, de l'intrigue et des subterfuges parmi les peuples et les nations, de la calomnie et de la médisance, de la flatterie dans toutes les classes sociales, nous devons chercher à vivre de la seule vérité, comme des enfants de Dieu croyant que dans cette vie même c'est elle qui nous affranchira.

## **ÉTUDE PERSONNELLE**

### **Révision**

1. Pourquoi faut-il veiller sur la réputation d'autrui?
2. Sur quels principes essentiels se base ce commandement?
3. Quels sont les péchés qui détruisent la réputation du prochain?
4. Pourquoi les « petits mensonges » ne sont-ils pas innocents?
5. Comment certains essaient-ils de justifier actuellement le mensonge?

## Répondre par écrit

1. Pourquoi témoigner faussement devant la cour de justice est-il un acte abominable?
2. Existe-t-il une différence entre la calomnie et le commérage?
3. Peut-on mentir à l'ennemi en temps de guerre?
4. Pourquoi Rahab est-elle considérée comme héroïne de la foi, alors qu'elle avait menti pour sauver les espions israélites?
5. Devons-nous nous soucier de la réputation d'autrui? Expliquez.

## Lectures bibliques

L'importance de nos paroles : Matthieu 12:36-37

Se méfier de sa langue : Jacques 3:1-12

Le seul Juge : Matthieu 7:1-5; 1 Corinthiens 4:1-5

Être miséricordieux : Luc 6:32-45

Dieu connaît tout : Psaume 139:1-12

## Catéchisme de Heidelberg

Question 112 : Que m'ordonne le neuvième commandement? De ne pas porter de faux témoignage contre quiconque (Prov. 19:5,9; Prov. 21:28); de ne pas tordre les paroles de quiconque; de n'être ni médisant, ni calomniateur (Ps. 15:2-3; Rom. 1:29-30), de ne pas aider à la condamnation inconsidérée de quelqu'un sans qu'il ait été entendu (Matt. 7:1-2; Luc 6:37; Jean 7:24,51); mais d'éviter tout mensonge et toute tromperie comme autant d'œuvres du Diable lui-même, afin d'éviter la terrible colère de Dieu (Lév. 19:11-12; Prov. 12:22; Prov. 13:5; Jean 8:44; Apoc. 21:8). Soit en justice, soit en toute autre occasion, je dois aimer la vérité (1 Cor. 13:6), la dire et la confesser sincèrement (Éph. 4:25; Col. 4:6). Enfin, je dois, de tout mon pouvoir, soutenir l'honneur et préserver la réputation de mon prochain (1 Pi. 3:8-9; 1 Pi. 4:8).

## Lectures complémentaires

Les articles du pasteur Aaron Kayayan intitulés « Le faux témoignage » et « Le faux témoignage — 9<sup>e</sup> commandement », disponibles sur le site *Ressources chrétiennes*.

*La vie chrétienne*. Perspectives Réformées. 1980. Copyright © 2017. Utilisé avec permission.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)